

# la lettre\*

Numéro 1	Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie ♦ <a href="http://www.avqv.net">www.avqv.net</a>
Année 2010	<b>"Agir sur l'environnement aujourd'hui pour demain"</b>

## >> éditorial

### après le cauchemar de Xynthia

Etre réveillé en pleine nuit par de l'eau rentrant en force chez soi et ne pouvoir y échapper, ce cauchemar revient en boucle à chaque fois que l'on évoque Xynthia, même si quelques mois se sont écoulés depuis cette tragédie. Tout en soulignant d'abord le dévouement des sauveteurs et l'énorme élan de solidarité des Vendéens envers leurs concitoyens , on ne peut que souhaiter que tout soit mis en œuvre pour éviter le retour d'une telle catastrophe.



Pivoine arbustive, une fleur rare

Mais pour ce phénomène, on a eu la mémoire courte. En effet, sur les 276 km de côtes vendéennes, 103 km de digues à la mer protègent de vastes espaces conquis sur celle-ci depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Mais cette protection s'est souvent révélée illusoire car ces espaces ne sont pas à l'abri des grandes submersions marines qui ont marqué l'histoire de la Vendée. Sans remonter au-delà, on peut citer, entre autres, les inondations de 1838 et 1882 qui ont touché la Guérinière à Noirmoutier. Celles de 1906 et de 1928 liées au débordement du Lay, où 120 hectares étaient inondés et le village de La Faute-sur-Mer était devenu une île.

En 1937, puis en janvier 1940, ce sont des centaines d'hectares inondés à proximité de Bouin et de Triaize, comme en 1979 où plus de 3000 hectares sont submergés à Noirmoutier.

Enfin, plus près de nous, en octobre 1999 la conjonction d'une forte dépression et d'un fort coefficient de marée (102)avait entraîné des dégâts en particulier dans le port de Noirmoutier, puis la tempête des 26 et 27 décembre 1999, avec une forte dépression barométrique, a provoqué une surcote de la mer de plus de 2 m entraînant la submersion ou la rupture de certaines digues notamment sur le territoire de l'Aiguillon-sur-Mer.

Dans chaque cas l'ampleur des dégâts était due à la conjonction de la force des vents et de l'amplitude de la marée aggravée par la dépression atmosphérique. Cette conjonction, même si elle reste exceptionnelle s'est reproduite une fois de plus avec les conséquences dramatiques que l'on connaît.

Pourtant, conscients de ces risques, à partir des années 2000, les services de l'Etat ont calculé et cartographié les zones submersibles des côtes de Vendée pour servir de base à la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques de submersion, notamment dans l'estuaire du Lay à l'arrière d'un réseau de digues vieillissant destiné à protéger les terres gagnées sur la mer, et qui à l'origine étaient des terres agricoles.

Ces digues, en effet, souvent réalisées avec des matériaux légers, et dont l'entretien était déficient, se sont révélées dangereuses car elles ont cédé par endroits, puis ont retenu l'eau dans les cuvettes formées par les terrains situés en-dessous du niveau de la mer. Tant qu'il s'agissait de terres agricoles, la submersion avait certes des conséquences pour l'agriculture, mais on réalise maintenant combien le fait d'avoir oublié le passé et négligé les risques en urbanisant ces terres pouvait avoir des conséquences dramatiques. Evitons de polémiquer et de rechercher les responsabilités qui sont, comme bien souvent, partagées.

Après les mesures de première urgence (création de zones noires et jaunes de suite contestées, expropriation et indemnisation des propriétaires de certaines maisons sinistrées, renforcement des digues et des portions de côtes) une mission a été mandatée pour recenser les digues, veiller à l'élaboration des Plans de prévention des Risques et à leur respect sous peine de sanctions.

Les conclusions de cette mission ne sont pas encore connues et, en dehors de toute polémique, souhaitons que soient préconisées et appliquées un certain nombre de mesures de bon sens. Ainsi, par exemple, pourquoi les volets roulants électriques dont sont équipés certaines maisons ne sont-ils pas dotés d'un système mécanique de secours ? Pourquoi ces maisons en zone inondable n'avaient-elles systématiquement aucun étage, ni de fenêtres de toit facilement accessibles ? Ne pourrait-on pas, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs, construire des maisons sur pilotis ou pouvant flotter ? Ne pourrait-on pas appliquer un système de diffusion de l'alerte et d'évacuation des zones inondables comme cela se pratique ailleurs en France et à l'étranger ?

Enfin il est sans doute d'autres leçons à tirer de cette tempête dont les dégâts matériels ont été considérables par ailleurs : en bord de mer, des dunes sont à consolider, des ports ont été bouleversés, et à l'intérieur des terres, des toitures se sont envolées, des installations agricoles ont été détruites, des lignes électriques et téléphoniques ont été endommagées.

**Jacques de MORANT**

## >> LIVRET VERT du Comité Ligneronnais de Défense de l'Environnement

Le Comité Ligneronnais de Défense de l'Environnement (C.L.D.E.) a pour vocation la défense de l'environnement de Saint-Christophe-du-Ligneron, où ont commencé en avril 2010 les travaux de construction d'une usine de trimécano biologique (T.M.B.). Il a édité en mars 2010 un « Livret Vert » présentant un caractère très affirmé d'opposition à ce type de traitement des déchets ménagers.

On peut signaler en préambule l'extrême violence de la critique, qui stigmatise pèle-mêle « les entreprises privées », « les grands groupes financiers », des écoles d'ingénieurs, des cabinets d'études pourtant réputés, l'A.D.E.M.E. (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le Conseil Général, avec l'usage de termes comme « mentir », « imposture », « abuser », « tromperie », en opposition à l'opinion « des citoyens » ou au « principe de précaution », dont on commence à savoir l'utilisation perverse qui peut en être faite.

Les usines de T.M.B. sont en outre taxées d'un caractère dangereux, alors qu'on peut penser que la solution proposée dans le Livret Vert, qui est celle de la F.E.V.E. (Fédération éco-citoyenne de Vendée, groupant une vingtaine d'associations comme le C.L.D.E.) et qui est décentralisée au niveau du canton ou du quartier, n'est pas dénuée de risques, avec son personnel en grande partie bénévole ou non spécialisé.

La solution préconisée est totalement décentralisée et prône à juste titre le choix des produits appelés à être traités, le tri préalable, ce qui, naturellement, est aussi dans le Plan départemental d'élimination des déchets, qui comporte les usines de T.M.B. Elle s'appuie avant tout sur l'appel à la responsabilité indéfectible de la population, en incluant les touristes et autres visiteurs, qui fournissent près de 20% des déchets ménagers du département. On reviendrait de la sorte aux pratiques de nos grands-pères, qui déjà déposaient à jour convenu devant chez eux les verres, les terres cuites, les ferrailles, les objets encombrants et portaient les produits dangereux sur des points de dépôt, après avoir mis les matières fermentescibles sur leur tas de fumier pour le renouveler. Il faut pourtant reconnaître que, depuis quarante à soixante ans, les formes d'habitat et la nature des déchets ménagers ont considérablement changé, ainsi que les exigences de la population en matière d'hygiène et de paysage.

Si les recommandations sur la réduction du volume des déchets, la taxation des déchets au poids, et leur tri préalable sont excellentes et également prévues au Plan départemental, il n'est pas certain qu'il y ait progrès à installer un composteur dans sa cuisine ou sur son balcon, ou en bas de l'immeuble collectif où l'on habite. Le plus préoccupant semble cependant résider dans l'inquiétude que l'on pourrait avoir pour la sécurité des utilisateurs du compost de fabrication décentralisée et surtout des consommateurs de leurs produits, bien plus difficiles à contrôler que ceux issus d'une usine de T.M.B. employant du personnel spécialisé dans des conditions industrielles. Cela ne saurait nullement compenser l'économie financière résultant de la pétition de principe selon laquelle tous les habitants et visiteurs de la Vendée seraient à la fois compétents et volontaires pour mettre en application dans un parfait amateurisme les principes édictés par les promoteurs de la solution.

En fait, si une solution s'imposait vraiment pour l'élimination des déchets ménagers, il y a longtemps que tout le monde l'aurait adoptée. L'incinération elle-même, longtemps, en vogue et toujours utilisée (notamment pour traiter dans des départements voisins les déchets que la Vendée ne peut éliminer) mériterait un nouvel examen depuis que l'on sait éliminer les dioxines et les furannes (entre autres), tout en donnant de l'électricité sans produire plus de CO<sup>2</sup> qu'une centrale thermique de puissance équivalente, par exemple pendant les 40% du temps où les éoliennes ne tournent pas pour une raison quelconque.

Quoi qu'il en soit, maintenant que le Conseil Général a décidé un choix de traitement de nos déchets ménagers, il importe de procéder dans les meilleurs délais à sa mise en œuvre.

**Guy BOBINET**

# Compte rendu de

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'A.V.Q.V.

### Le samedi 24 avril 2010 à Auzay

⇒ <b>Mot d'accueil de M. le Maire d'Auzay</b>	Michel HERAUD	page 3
⇒ <b>Rapport moral</b>	Jacques de MORANT	page 4
⇒ <b>Rapport d'activité</b>	Paula CHAUVIN	page 6
⇒ <b>Rapport financier</b>	Robert AUJARD	page 6
⇒ <b>Election du tiers sortant</b>	Paula CHAUVIN	page 6
⇒ <b>Projets d'activités pour 2010-2011</b>	Henri MALINGE	page 6

L'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie a choisi Auzay, cette année, pour y tenir son Assemblée Générale, afin d'honorer cette charmante commune du Sud-Vendée, à la porte du marais, et de remercier son jeune et dynamique maire, Michel Héraud, d'avoir si spontanément adhéré à notre association, signifiant son engagement entier à une qualité de vie, comme le souligne la devise de sa commune : « *Auzay, plus qu'un village... une vie* ».

Devant une trentaine de personnes présentes, dont la plupart des membres du conseil d'administration (excusés : Régine Albert, Pierre Faivre, Roger Hardy), l'Assemblée Générale fut ouverte par Michel Héraud, maire d'Auzay :

« M. le Président, Mon Général,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,  
Soyez les bienvenus à Auzay.

Auzay est très heureuse d'accueillir l'Assemblée Générale d'une association départementale œuvrant pour la qualité de la vie dans nos communes rurales...

J'en suis personnellement honoré et fier...

Je suis pleinement conscient que ma récente adhésion à l'A.V.Q.V. a dû être un élément prépondérant dans ce choix... Merci...

Cette adhésion est le fruit d'une double réflexion... et les objectifs de l'A.V.Q.V. répondent parfaitement à cette réflexion.

Tout d'abord au titre de ma responsabilité municipale actuelle, il m'a semblé essentiel d'être en cohérence avec un des principaux objectifs de notre mandat :

*« Rendre Auzay dynamique, attrayante en étant attentif à notre environnement, pas pour être à la mode, mais pour être acteur et décisionnaire des aménagements de notre commune, en valorisant ses attraits et en respectant son histoire »*

Et aussi à titre personnel car il me paraît depuis longtemps primordial de s'appuyer sur ses bases...

pour construire son avenir. Pour cela, permettez-moi de citer deux célèbres militaires des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Tout d'abord le Maréchal Foch :

*« Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. »*

Et un peu plus optimiste... Churchill :

*« Plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans le futur. »*

Avant que Catherine Dumas-Primault le fasse à merveille cet après-midi, avec toute sa connaissance précise et argumentée, laissez-moi en quelques mots vous présenter la commune hôte de votre journée :

Auzay : six cents habitants répartis sur un territoire de 1370 ha présentant la particularité de cumuler les trois composantes typiques du paysage du Sud-Vendée : plaine, bocage et marais.

On parle d'Auzay depuis fort longtemps... 4000 ans avant Jésus-Christ, les premiers agriculteurs s'installaient sur l'éperon néolithique des Châteliers... vous en retrouvez une évocation en pénétrant à l'Historial des Lucs-sur-Boulogne.

Cette vocation agricole est toujours présente avec une dizaine de sièges d'exploitations dédiés à l'élevage bovin et caprin et à la production de céréales... elle est la principale activité de la commune.

Quelques artisans, principalement du bâtiment, des artistes et le restaurant « La Forge » complètent le tableau professionnel de la commune.

Auzay est une commune jeune ... la moitié de la commune a moins de quarante ans !

Notre école est organisée en RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) avec nos amis voisins de Chaix et nous accueillons dans les deux écoles une centaine d'enfants dans quatre classes. Les deux écoles viennent d'ailleurs d'être rénovées... Chaix à la rentrée de Noël dernier et Auzay à la rentrée de septembre 2008.

Nos projets sont multiples et ambitieux... mais même si la situation économique était plus florissante, nous ne nous laisserions pas gagner par la frénésie de la construction... un pays vit harmonieusement lorsqu'une partie de sa population y travaille sereinement et, dans cet objectif, le monde agricole, aménageur aussi de notre espace de vie, est le premier concerné et le premier à préserver.

Les associations communales participent très activement à la connaissance et au rayonnement d'Auzay.

Je vous ai promis quelques mots...

Je terminerai donc mon propos en souhaitant une très longue vie à l'A.V.Q.V., parce que son action est nécessaire, en souhaitant une Assemblée Générale excellente et efficace ainsi qu'un heureux anniversaire.

Je vous remercie de votre attention... »

Michel HERAUD



Remerciements et prise de la parole par notre président, le général Jacques de Morant, qui a reçu les excuses de certaines personnalités comme :

- M<sup>me</sup> Marie-Jo Chatevaire, conseillère générale du canton et maire de Fontaines,
- M. Dominique Souchet, député de la circonscription, ainsi que de nombreux adhérents, parmi lesquels :
- M. Louis Moinard, sénateur, membre honoraire du Parlement,
- M. Jacques Oudin, sénateur honoraire,
- D<sup>r</sup> Joseph Martin, maire de Sainte-Hermine,
- M. Gilles Berland, maire de Vouvant,
- M. Jean-Pierre de Lambilly, ancien maire de Sainte-Hermine,
- M. Michel Lebœuf, ancien maire de Treize-Séptiers,
- M. Marc Coutereel, directeur du C.A.U.E.
- M. Alain Durante, président de l'Association des Parcs et Jardins de Vendée,
- M<sup>me</sup> Claudine Schnepf, présidente de Maisons Paysannes Vendée.

Puis, le président nous présente le rapport moral.

## >> rapport moral

Cette année deux évènements viennent de nous rappeler combien nous restons tributaires de notre environnement.

Nous garderons le souvenir de ceux qui ont péri dans des circonstances atroces lors de la tempête Xynthia et l'on ne peut que souhaiter, bien sûr, que soient tirés tous les enseignements possibles de cette catastrophe. Il faut se souvenir que toute cette partie de la Vendée a été conquise sur la mer, puisque c'est

le « Pays né de la mer » et que des inondations s'étaient déjà produites aux mêmes endroits sans qu'il en ait été tenu compte dans le développement de l'habitat. Entretien des digues, attribution de permis de construire, méconnaissance ou sous-évaluation des risques, les responsabilités sont multiples et ce n'est pas notre propos de les établir.

Plus récemment le nuage de cendres provoqué par l'éruption d'un volcan en Islande a paralysé le trafic aérien en Europe et mis en évidence là aussi notre vulnérabilité vis-à-vis de notre environnement. Le principe de précaution dans ce cas a été pleinement appliqué et l'on peut regretter qu'il n'ait été appliqué dans le cas précédent qu'une fois la tempête passée.

Après ce préambule, je ferai le point sur les mesures déjà prises dans le cadre du Grenelle de l'environnement et sur celles qui devraient suivre avec la loi dite Grenelle 2.

Dans le domaine de l'énergie, le report de l'instauration de la taxe carbone vient de faire la une de l'actualité. Que ce report soit ou non une conséquence directe de l'échec subi par la majorité aux élections régionales n'est pas mon propos. Rappelons que cette taxe, appelée officiellement « taxe climat-énergie » et qui aurait dû concerter tous les consommateurs d'énergie que nous sommes, avait aussi pour but d'apporter un allégement aux charges supportées par le travail.

Dans ce même domaine, un milliard d'euro devrait être consacré sur quatre ans pour les énergies et les moteurs de demain. A ce propos, je vous recommande de visiter l'exposition actuelle au Conseil général, montrant ainsi l'engagement de la Vendée à développer au maximum l'utilisation de l'énergie solaire.

Le retrait de la commercialisation des lampes à incandescence au profit de lampes basse consommation a débuté cette année, mais celles-ci, bien qu'elles économisent l'énergie ont beaucoup de défauts : lenteur à l'allumage, formes inadaptées aux lampadaires que nous possédons, coût élevé à l'achat... La technologie des « led » est beaucoup plus prometteuse et devrait se généraliser surtout si le coût, pour l'instant très élevé, devait baisser.

Mais il reste, me semble-t-il, une voie où des économies d'énergie pourraient être réalisées : l'éclairage public. Est-il normal que dans certaines villes l'éclairage public fonctionne à 3 heures du matin comme à 8 heures du soir, alors que les rares personnes qui circulent le font en voitures dotées de phares ? Peut-être est-ce pour consommer l'électricité produite par les centrales nucléaires dont on ne sait que faire à cette heure-là ?

En ce qui concerne l'agriculture, d'ici 2012, la restauration collective devra utiliser 20 % de produits bio et 20% des terres agricoles devront être consacrées à l'agriculture biologique.

Les exploitations agricoles devront être certifiées et leurs performances énergétiques faire l'objet d'un bilan. Je rappellerai que dans le même temps la Politique Agricole Commune devra être révisée tandis que l'on assiste à une baisse dramatique du revenu de nos agriculteurs. Quel défi à relever !

Dans le cadre du plan Ecophyto 2018 une baisse significative de l'utilisation des pesticides devra être réalisée. A ce sujet un arrêté signé récemment par le préfet de Vendée et qui concerne également les jardiniers amateurs que nous sommes, précise les limitations strictes de l'usage des pesticides à proximité des points d'eau, la distance à respecter étant fonction du classement de nocivité du produit utilisé.

Pour les transports, la mesure préconisée par le Grenelle d'abaisser la vitesse de 10 km/h a été abandonnée. Par contre, si le bonus sur les véhicules non polluants a été instauré, l'écotaxe sur les transports routiers a été reportée à 2012. La création de 1500 km de voies ferrées pour tramway hors Ile de France a été lancée ainsi que d'ici 2020 la création de 2000 km de lignes grande vitesse que devraient prolonger par la suite 2500 km supplémentaires. Proches de nous, ce sont les lignes Le Mans-Rennes-Nantes, ou Vendôme-Bordeaux, au sud de la France ce sont les lignes Nîmes-Espagne et Aix-Nice.

L'abandon de toute création de nouvelle liaison autoroutière et de tout nouvel aéroport reste plus problématique. Devra-t-on tolérer encore longtemps le survol de l'agglomération nantaise par le trafic de Château-Bougon ?

La consommation énergétique des bâtiments existants devra être réduite de 38 % d'ici 2020.

Ceux-ci peuvent faire l'objet de diagnostics de performances énergétiques effectués par des professionnels certifiés qui émettent des recommandations sur les travaux à effectuer pour en améliorer les performances. Les logements ainsi traités se voient attribuer deux étiquettes :

- l'étiquette énergétique avec un classement de A à G selon leur consommation d'énergie par m<sup>2</sup> par an,
- l'étiquette climat attribue une couleur du blanc au mauve selon la quantité de CO<sub>2</sub> émise par m<sup>2</sup> par an .

Lors de la vente d'un bien immobilier ces étiquettes peuvent être demandées.

Différents dispositifs existent pour réaliser les travaux d'amélioration de ces performances :

- ❑ l'éco-prêt à taux zéro qui peut également être utilisé pour des travaux de mise aux normes de l'assainissement,
- ❑ le crédit d'impôt « développement durable »,
- ❑ le livret d'épargne « développement durable »

Pour les bâtiments neufs, en 2012, la consommation énergétique devra être réduite de 20% par rapport aux normes actuelles avant de passer en

2020 aux bâtiments à énergie positive c'est-à-dire produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

En ce qui concerne la politique de l'eau, la France s'est engagée à assurer en 2015 le bon état écologique de l'eau. Et dans ce domaine, il y a fort à faire, le phénomène des algues vertes qui touche la Bretagne pourrait bien ne pas nous épargner, surtout lorsque l'on observe, comme tout jardinier amateur, la prolifération des mousses et lichens sur les toits et les arbres, y compris sur les surfaces exposées au soleil et non plus seulement à l'ombre

L'accent a été mis également sur l'éducation du grand public, avec une information fiable et compréhensive à l'aide d'exemples et l'organisation de semaines sur un thème déterminé.

Enfin des mesures ont été prises :

- ↵ pour lutter contre l'étalement de l'habitat au détriment des terres agricoles,
- ↵ pour préserver la biodiversité à travers la continuité écologique en élaborant des trames vertes et bleues,
- ↵ pour réglementer la publicité extérieure,
- ↵ pour lutter contre les nuisances sonores engendrées par le trafic aérien ou le bruit dans les agglomérations.

#### Jacques de MORANT

Enfin, le président aborde deux points importants de la vie de l'A.V.Q.V. :

- ⇒ Le changement de président dont l'élection est normalement prévue au cours du prochain conseil d'administration, soit le 14 Juin 2010.
- ⇒ Le devenir de l'A.V.Q.V. Compte tenu des changements intervenus à l'A.D.E.V.E.(Association de Défense de l'Environnement en Vendée), pourrions-nous envisager une fusion avec cette association ? L'A.D.E.V.E. pourrait peut-être adhérer à l'A.V.Q.V. et vice-versa, ce qui aurait pour avantage de limiter la présence d'une seule association aux différentes commissions. Par contre, il ne faut pas oublier que, contrairement à l'A.D.E.V.E., l'A.V.Q.V. a double volet : l'environnement et le patrimoine ce qui, d'une certaine manière, justifierait notre indépendance. Sujet important dont il faudra débattre dans un prochain conseil d'administration.

#### >> disparition

C'est avec tristesse et émotion que nous avons appris le décès de :

- ♦ M<sup>me</sup> Louise Malinge, mère de notre président Henri Malinge, survenu le 27 février 2010, dans sa 92<sup>e</sup> année.

A la famille éprouvée, notre association présente ses plus sincères condoléances.

## >> rapport d'activité de l'année 2009

### Janvier :

Le 25 Janvier, notre exposition sur le thème de « L'Eau en Vendée » est présentée avec succès à l'espace Colonica, de Coulonges-sur-L'Autize, à l'occasion du 5<sup>ème</sup> salon des collectionneurs organisé par l'Association « Pays de l'Autize Philatélique ». Il faut noter la présence de nombreux élus, présidents et représentants associatifs du secteur.

### Mars :

Le samedi 28 Mars a eu lieu notre Assemblée Générale à l'Hôtel Intercommunal de Sainte-Hermine en présence de nombreux adhérents (62 présents ou représentés). Accueillis par le maire de la commune, le docteur Joseph Martin, nous avons eu le plaisir de compter, parmi nos invités d'honneur, M. Jean-Pierre de Lambilly (ancien maire, conseiller général honoraire) et le D<sup>r</sup> Norbert Barbarit (ancien maire, conseiller général du canton de Sainte-Hermine).

Notre président, le Général Jacques de Morant, fit un exposé très remarqué sur le Grenelle de l'Environnement, et Pierre Faivre nous présenta, avec beaucoup de conviction, l'évolution de l'agriculture dans la plaine vendéenne au XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup>.

La plantation rituelle d'un arbre, offert par l'A.V.Q.V. à la municipalité, a eu lieu dans la cour de la mairie, suivie d'un vin d'honneur.

Puis, direction le Vendéopôle pour le déjeuner au C.O.F.H.E.R (Centre et Organisation de Formations en Hôtellerie et Restauration) où nous avons apprécié la qualité des mets et du service.

A l'issue du repas, le D<sup>r</sup> Barbarit, nous présenta le Vendéopôle Sud-Vendée Atlantique dont il assure la présidence : réalisation exemplaire d'un regroupement d'entreprises favorisées par leur situation géographique proche de l'autoroute A83. Une cinquantaine d'entreprises y sont implantées représentant environ 1000 emplois : beau témoignage du dynamisme des élus désireux de répondre aux aspirations des populations du Pays de Luçon / Sainte-Hermine.

### Juin :

Les 13 et 14 Juin : Les Journées de l'Environnement à Luçon. Comme en 2007, l'A.V.Q.V. est présente sur un stand que nous partageons avec le G.D.S.A. (Groupement de Défense Sanitaire des Apiculteurs). Stand animé, bien évidemment, par Roger Hardy aidé de Pierre Faivre.

### Juillet :

Du 4 au 25 Juillet notre exposition photos est présentée à la Médiathèque « Jim Dandurand » de Fontenay-le-Comte.

### Août :

Du 1<sup>er</sup> au 28 Août notre exposition photos est au château de Bessay.

### Octobre :

Le 15 Octobre, Pierre Faivre et Henri Malinge visitent deux carrières : la sablière Palvadeau à Chalans et la carrière d'Albert à St Michel-le-Cloucq.

Le 28 Octobre, Paula Chauvin et Pierre Faivre vont à la découverte de l'entreprise Mercier Frères à Vix, spécialisée dans la production et la vente de plants de vigne (voir compte rendu dans la Lettre n°2).

Rappelons l'importante participation de l'A.V.Q.V. aux nombreuses commissions inhérentes à l'environnement dont :

- ↳ Les déchets,
- ↳ L'eau,
- ↳ Les sites et paysages,
- ↳ L'agriculture - aménagement foncier,
- ↳ Chasse et oiseaux,
- ↳ Natura 2000,
- ↳ La qualité de l'air,
- ↳ La participation aux structures intercommunales,
- ↳ La protection du patrimoine.

Notons enfin la tenue de quatre Conseils d'Administration et la parution de deux Lettres.

**Paula Chauvin**

### P.S. :

Notre participation aux Journées Nature de Saint- Jean-de-Monts (*Naturel'Monts*) prévue les 3 et 4 Octobre 2009, a dû être annulée, à la dernière minute, pour raison exceptionnelle.

## >> rapport financier

Le trésorier Robert Aujard présente les comptes de l'association qui font apparaître un excédent de 1199,31 €. Il remarque une légère progression du nombre d'adhérents et encourage les administrateurs et les adhérents dans la recherche de nouvelles recrues.

## >> élection du tiers sortant

M<sup>mes</sup> Régine Albert et Suzel Michaud, M. Charles Mallard, D<sup>r</sup> Olivier Maurisset, G<sup>al</sup> Jacques de Morant ont été réélus (64 voix, votants, présents et représentés).

## >> projets d'activités pour 2010-2011

La parole est à Henri Malinge :

*« L'A.V.Q.V., déjà connue et reconnue par les services de l'Etat et du Conseil Général, ne l'est pas suffisamment, me semble-t-il, aux yeux du grand public, compte tenu de la qualité de ses intervenants et du travail réalisé dans de très nombreuses commissions. Comment procéder ? Augmenter le nombre des adhérents afin de densifier son action, faire vivre notre site Internet, et peut-être se rapprocher d'une autre association partageant, bien évidemment, les mêmes aspirations que les nôtres.*

*Je voudrais aussi souligner le travail important de notre président, le général Jacques de Morant, sa disponibilité ainsi que ses compétences qui seraient bien difficiles à compenser ; j'ai néanmoins noté avec plaisir qu'il comptait bien rester très actif au sein de notre conseil d'administration et je l'en remercie ».*

#### **Questions diverses :**

- ◀ Robert Aujard évoque les dommages causés au confessionnal de Pisotte par la dernière tempête (des éléments de la toiture étant tombés juste sur le confessionnal). Une petite participation des membres de l'A.V.Q.V. serait nécessaire pour compléter les frais de restauration.
- ◀ Projet de participation à la restauration de certaines tombes du cimetière d'Auzay et à la restauration du lavoir de Cezais (contact à prendre avec son maire).
- ◀ Rappel d'une participation éventuelle au Festival Européen de la Photographie Nature à St Pourçain-sur-Sioule (Allier), en Juillet 2011, où notre exposition photo pourrait être présentée.

#### **Plantation des arbres:**

Deux érables Ginnala sont offerts par notre association à la commune. Les personnes présentes à l'Assemblée Générale, quelques membres du conseil municipal d'Auzay, ainsi que certains élus des communes voisines : M. Alain Remaud, maire du Poiré-sur-Velluire, M. Joël Giraud, maire de Chaix, l'épouse du maire de Vix, Mme Marie-Christine Riot représentant son mari, ainsi que de nombreux invités, tous se retrouvent au lotissement du Courcé pour assister à cette plantation sous un soleil radieux et dans la bonne humeur !

Puis, tout le groupe revient à la mairie pour **le vin d'honneur** offert conjointement par la municipalité et l'A.V.Q.V.

**Déjeuner au restaurant « La Forge »,** situé en face de la mairie, au cours duquel nous avons fêté les 35 ans de notre association: un petit cadeau offert à chacun : une lampe solaire porte-clé flash et pour clôturer ce copieux repas : un superbe gâteau d'anniversaire illuminé pour la circonstance.

**Visite de la galerie de peinture de M<sup>me</sup> Maguy Héraud** qui nous a enchantés par l'exposition d'une partie de ses œuvres: « *Sa peinture influencée par l'impressionnisme, à la limite de l'abstrait et du figuratif est empreinte d'un certain romantisme mais dans un style libre et travaillé. Ses sujets, qu'ils soient paysages ou personnages, se fondent dans un enchevêtrement graphique et coloré qui donne à chaque tableau un mouvement, une profondeur et une forme d'irréalité ».*

Bravo Margaux pour nous avoir fait partager ton art pendant quelques instants !

Pour clôturer cette agréable journée, M<sup>me</sup> Catherine Dumas-Primault, Inspecteur général (H) des Monuments Historiques, avec sa grande compétence, nous a fait visi-

ter sa propriété puis l'église. Enfin, M. le Maire et sa première adjointe, M<sup>me</sup> Mallard-Lucas nous ont montré au cimetière différentes tombes présentant un intérêt patrimonial.

**Paula CHAUVIN**

#### **>> compte rendu de la conférence du 11 mai 2010, à l'école d'ingénieurs de La Roche-sur-Yon, sur le bâtiment à énergie positive.**

Sous l'égide du Conseil Général, dans le cadre de l'exposition « VENDEE SOLAIRE », a eu lieu la présentation de la maison Remses, premier bâtiment à énergie positive dans les Pays de la Loire.

Cette conférence était assurée par M. Coutereel du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) et M. Plouigneau du bureau d'études Alliance Soleil.

Cette construction innovante est particulièrement séduisante :

- ◀ elle répond aux critères de la maison passive ;
- ◀ les besoins en chauffage sont quasi négligeables ;
- ◀ elle est équipée de panneaux solaires et photovoltaïques ;
- ◀ elle est parallèlement dotée d'une ventilation mécanique à double flux.

Ce bâtiment, à ossature bois, isolé avec de la ouate de cellulose, produit donc plus d'énergie qu'il n'en consomme. Cet ensemble doit pouvoir assurer les conditions de confort souhaité dans les maisons d'habitation ainsi que dans le tertiaire.

Il est évident que ce type de réalisation se développera, à la condition impérative, que les maîtres d'œuvre, ainsi que les entreprises soient parfaitement formés pour répondre d'une façon très précise au cahier des charges imposé par ces nouvelles technologies.

C'est le souhait que nous formulons pour la réussite de ce projet qui pourra contribuer, nous l'espérons, à la maîtrise de l'énergie.

**Henri MALINGE**

**Directeur de la Publication :** Henri Malinge - Président I.S.S.N. en cours

**Comité de la Lettre :** M<sup>mes</sup> Albert, Chauvin, MM. Aujard, Bobinet, de La Laurencie, Mallard, de Morant

**Conception et réalisation :** M<sup>mes</sup> Couroussé, Pierre, M. Aujard.

**Crédit photographique :** p. 1 : Roger Volat ; p. 8,10,12 : Paula Chauvin ; p. 12 : 3<sup>e</sup> photo gauche : coll. privée  
**Impression :** COPYCOP

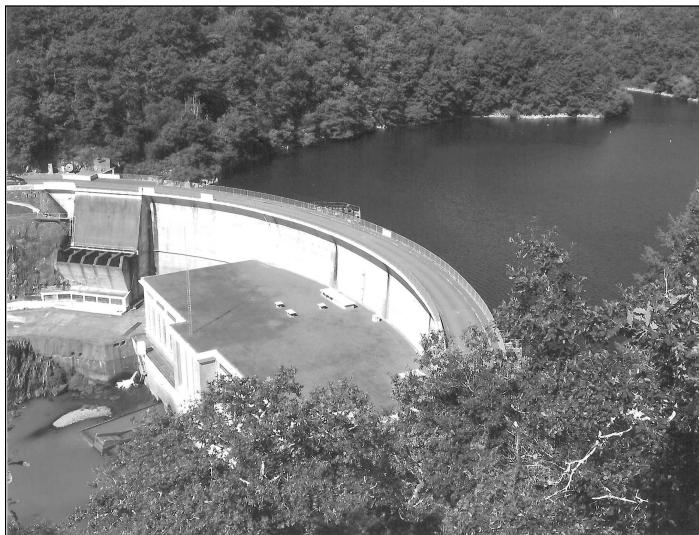
9 bis, rue du Dr Audé  
85200 Fontenay-le-Comte

**Correspondance à adresser à :** M<sup>me</sup> Paula Chauvin  
Résidence Les Moulins - app<sup>t</sup> 17 - 45, rue de l'Ouillette  
85200 Fontenay-le-Comte

**Parution :** juillet 2010

## >> allo ! Les eaux au nouveau barrage de Mervent ?

Le 14 septembre 1958 était inauguré le barrage de Mervent (Sud-Vendée). D'une hauteur de 30 mètres, d'une longueur de 145 mètres en crête, sa mise en eau allait immobiliser quelques 8 300 000 m<sup>3</sup> d'eau potable destinés à alimenter : d'abord, les populations des communes du Sud-Vendée, puis de la Charente-Maritime nord (La Rochelle) et des Deux-Sèvres. Une usine hydro-électrique produisant 1 800 kwh y est adjointe, le barrage-vôûte construit sur le lit de la rivière Vendée retient 130 ha de plan d'eau. Après les graves inondations de 1960 et 1961, deux autres barrages ont été construits (Albert à Saint-Michel-le-Cloucq sur la Vendée, Pierre Brune sur son affluent forestier la Mère). Ils constituent actuellement le complexe de Mervent de 13 millions de m<sup>3</sup> pour un bassin versant d'environ 385 km<sup>2</sup> et sont chargés de l'apport d'eau estival au Marais Poitevin dans sa partie sud-ouest (3 millions de m<sup>3</sup>).



Vue du barrage de Mervent

Les importants problèmes engendrés par diverses inondations, en aval jusqu'au centre ville de Fontenay-le-Comte, (1960, 1961, 1977, 1995, 2003), les nouvelles normes issues au plus haut niveau des catastrophes provoquées par les ruptures, le vieillissement fragilisant naturellement les structures en béton, le constat de fragilisation sur les assises rocheuses de l'appui droit ont déterminé les organismes responsables à prendre la décision d'une reconstruction de tout le complexe.

Le Syndicat Vendée-eau (service public départemental de l'eau potable), le Syndicat Intercommunal pour l'utilisation des eaux de la forêt de Mervent (S.I.U.E.F.M.), le 13 novembre 2005 et le 9 mai 2006, décident de la confection d'un nouvel ensemble dans la vallée de la Vendée et sur le plateau de la Balingue surplombant la rive gauche.

Pourquoi un nouveau barrage ?

Outre les raisons conséquentes sus-rapportées, l'édition d'un barrage-poids remplaçant le barrage-vôûte n'étant pas appuyée, le renforcement, pratiquement le doublement de l'existant a prévalu. Le déplacement de 300 mètres en aval de la prise d'eau et de toutes les installations dépendantes, avec la construction d'une nouvelle usine perfectionnée de traitement sur le plateau de la Balingue, libèrent un espace suffisant à cette réalisation. Le sort de l'usine hydro-électrique ne semble pas connu à ce jour définitivement.

L'espace libéré par le départ de l'usine actuelle sera donc occupé par le dispositif de confortement programmé. Un nouveau barrage de type poids sera adossé à l'aval à l'ancien en voûte, séparé par un espace vide comblé par un béton spécial et spécialement compacté. Ces travaux ne pourront s'effectuer que lorsque le niveau d'eau sera le plus retiré en amont avec une retenue basse et une voûte chaude effective, donc en fin de période estivale « dixit » les experts.

Il est évident que la construction du nouveau complexe barrage compacté ne se réalisera qu'après celles des usines de pompage, d'alimentation en eau, de traitement des eaux, de fabrication d'électricité, pour pouvoir assurer la fourniture en eau potable des consommateurs de l'aval, c'est-à-dire 2013-2015.

Le système, non pas d'écrêtement, mais d'évacuation des crues, assuré par les dix siphons de 25 m<sup>3</sup> chacun, les vannes de fond 50 m<sup>3</sup> et de chasse sera complètement modifié, ce qui ne manque pas d'inquiéter eu égard aux sinistres antérieurs. En effet, plus de siphons mais des clapets à bascules programmés suivant les niveaux atteints pour l'écoulement. A noter, la persistance d'une route de crête assurant le passage d'une rive à l'autre.

Le déplacement de 300 mètres en aval de la station de pompage actuelle et le nouvel espace dévolu aux installations de traitement sur le plateau obligent la traversée de la falaise forestière par une nouvelle conduite d'aménée d'eau. La sortie des eaux en pied du nouveau complexe (irrigation du Marais Vendéen, production d'électricité) ou par-dessus (crues) produira en aval une érosion certaine plus ou moins importante variable sur un lit de rivière actuellement fortement encombré par les rochers et les embâcles, avec des rives inaccessibles.

## Comment fonctionnera le nouveau barrage ?

Les nouvelles conditions des crues peuvent-elle rassurer les populations et biens en amont et en aval ?

La récente réglementation officielle dite « décamillénale » (tous les dix mille ans) issue des cataclysmes antérieurs (type Malpasset) ne semble pas apporter les garanties attendues.

En effet, la solution d'abaissement programmé des clapets de crête, avec un débit préconisé de 700/900 m<sup>3</sup>/seconde ne peut pas annihiler le souvenir des dégâts provoqués en 1960 et 1961 avec 320 et 300 m<sup>3</sup> seconde. On se déplaçait en bateau dans les rues basses de Fontenay-le-Comte totalement inondé.

On nous dit être actuellement en phase d'expérimentation au laboratoire de simulations des crues de 700 m<sup>3</sup>, avec engagement de communication des résultats obtenus. Il est vrai qu'à cette période les deux nouveaux barrages : Albert sur la Vendée à Saint-Michel-le-Cloucq, Pierre Brune sur la Mère, son affluent, n'existaient pas. Depuis ces dates, d'autres possibilités ont été étudiées avec construction d'un tunnel évacuateur rive gauche de 500 à 600 m<sup>3</sup>, solution également abandonnée.

Puissent les résultats expérimentaux nous être établis et communiqués avec toute la fiabilité et vérité attendues ! Un fort doute découlant des débits maxima annoncés, corroboré par les crues précitées.

L'importance de la gestion concertée nouvelle, issue de l'investissement global et du fonctionnement qui en résulte, causera à la vallée de la Vendée en aval, des changements écologiques conséquents avec un nouvel accès aux installations, modifications de la ripisylve, de la biodiversité de l'environnement, induction d'un programme d'entretien coordonné adapté particulier sous l'égide du règlement nouveau du barrage de Mervent adopté par la C.L.E. et le S.A.G.E. Vendée. La contractualisation des aménagements réglementaires nécessitera des études techniques de la part des organismes d'utilité publique mandatés, permettant l'approche globale et cohérente préalable des causes de dégradation obligée des milieux aquatiques dépendants.

A mon avis, il serait judicieux et utile, d'associer au S.A.G.E. indépendamment ou non, un Contrat Restauration Entretien cohérent (C.R.E.), structure existante en aval sur la Vendée, pour la réalisation valorisante des travaux aquatiques programmables. Pour ce faire, il me semble, conformément aux prescriptions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques inhérent au S.A.G.E., qu'une commission de pilotage soit instituée pour la réalisation environnementale du territoire concerné, lieu touristique potentiel valeureux à créer.

La durée de gestation d'un C.R.E. nous est annoncée pour cinq ans, la construction du complexe également (2010-2015).

N'est-il pas aussi prévu une restauration complète de la passerelle de Sauvaget, entre Pissotte et L'Orbrie, alors plus directement sous les effets hydrologiques des lâchers spontanés ou obligés du barrage ? Les prescripteurs ne sont pas les mêmes ; certes, mais ne pourrait-on pas être en symbiose fonctionnelle ?

## Calendrier des travaux ?

Après des phases d'études, non terminées, au sein du S.I.U.E.F.M. et au travail de six bureaux, un calendrier de programmation des travaux a été avancé.

Septembre 2010 : lancement des candidatures d'entreprises, attributions de marchés.

Les travaux devraient se situer entre juin 2011 et avril 2013, avec une mise en service de la nouvelle usine et démolition de l'actuelle en juin 2013.

La construction du deuxième barrage et de son confortement se ferait de 2013 à 2015.

Quant au déplacement et reconstruction de l'usine hydro-électrique, présentement les données ne paraissent pas certaines. N'oubliions pas qu'en fonction, le débit des deux turbines (deux fois 4m<sup>3</sup>) assure la demande (suivant besoin) du Syndicat des communes riveraines de la Vendée toute l'année, éminemment en période d'étiage, la quantité annuelle est de 3 millions de m<sup>3</sup>.

Les modifications écologiques apportées à la vallée de la Vendée, localement à Mervent, aux limites des communes de Pissotte et L'Orbrie également en aval, seront, vu l'importance des travaux, très conséquentes. Elles nécessiteront l'élaboration d'un programme environnemental adéquat conforme aux diverses réglementations approuvées par les : complexe barrage de Mervent, S.D.A.G.E., S.A.G.E. Vendée, C.L.E. du S.A.G.E., C.R.E. à créer, communes riveraines de l'aval regroupées.

Que les nouvelles données techniques appliquées dans tous les domaines concernés apportent satisfaction à toutes les populations desservies qualitativement et quantitativement en eau potable.

Les espaces naturels locaux nouvellement aménagés devront, à l'image des installations présentes, répondre aux exigences environnementales écologiques et assurer une maîtrise totale et réelle des crues potentiellement graves, redoutées par la ville de Fontenay-le-Comte et ses environs, en dépit d'un P.P.R.I. (Plan de Prévoyance des Risques Inondations) adopté et approuvé.

C'est le souhait de tous, pour tous.

**Charles MALLARD**

### Nouveau bureau de l'A.V.Q.V. élu lors du conseil d'administration du 14 juin 2010

**Henri MALINGE** - Président

La Commanderie - 14, rue de l'Eglise  
85210 SAINTE-HERMINE

**Joël MAUGIN** - Vice-Président

80, rue Marcellin Berthelot  
85000 LA ROCHE-SUR-YON

**D' Olivier MAURISSET** - Vice-Président

46, rue du Général de Castelnau  
85000 LA ROCHE-SUR-YON

**Paula CHAUVIN** - Secrétaire générale

Rés. Les Moulins - App<sup>t</sup> 17 - 45, rue de l'Ouillette  
85200 FONTENAY-LE-COMTE

**Robert AUJARD** - Trésorier

Tivoli - 117, route de Fontenay  
85200 PISSOTTE

## >> une opinion sur l'heure d'été



Depuis le décret du 29 septembre 1975 fixant l'heure légale en France, avec application le 26 avril 1976, nous vivons en été avec deux heures d'avance sur le soleil (l'heure vraie).

Si en 1976, l'heure légale s'appliquait à partir du 28 avril, elle prend effet maintenant du dernier dimanche de mars au dernier dimanche de septembre.

L'argument développé à l'époque pour justifier cet horaire d'été était fondé sur la nécessité de faire des économies d'énergie ; nous étions en pleine crise pétrolière. On nous annonçait 300 000 T.E.P. (tonnes d'équivalent pétrole) mais jamais prouvées.

Par civisme, une majorité de citoyens a accepté cette désagréable contrainte de vivre pendant six mois de l'année à l'heure d'été, soit deux heures d'avance sur le soleil (notre fuseau horaire), l'erreur est d'avoir remis notre horaire à notre fuseau après l'occupation allemande, séquelle de l'occupation.

Il est midi lorsque le soleil est au zénith (l'ombre est la plus courte), certains semblent l'ignorer ; il est minuit, exactement douze heures après, ne trichons pas avec l'heure vraie.

Ce changement d'heure, vivre avec deux heures d'avance sur le soleil, perturbe gravement le rythme biologique et physiologique de notre vie.

Pendant plusieurs semaines, voire plus d'un mois, les organismes sont très mal à l'aise de cette contrainte de vivre.

Les nourrissons doivent être réveillés pour l'heure du biberon, les enfants comme les adultes voudraient finir normalement leur nuit, mais il faut se lever. L'heure artificielle commande ; le soir, il faut se coucher, alors que le sommeil ne vient pas.

Les travailleurs de plein air, même ceux de certains ateliers, les agriculteurs, les ouvriers de travaux publics, les maçons, les chauffeurs routiers sont nombreux à subir la canicule.

Si le repas de midi se prend à 12h, il est 10h au soleil, si l'embauche se fait à 14h, il est 12h (midi) au soleil, moment des plus fortes chaleurs de la journée.

Il faut aussi penser aux malades dans les hôpitaux. La prise de température se fait à 7h (5h au soleil), le déjeuner est servi vers 11h30-12h (9h30-10h au soleil) et le dîner à 18h30 (16h30 au soleil).

A la maladie du patient, comme dans les maisons de retraite, s'ajoute ce malaise des longues soirées d'été où la nuit et le sommeil ne viennent pas. Il faut fermer les volets pour avoir le noir artificiel et très souvent prendre des somnifères pour dormir.

Dans nos campagnes, le ramassage scolaire se

fait souvent à partir de 7h30 ; il faut donc faire lever les enfants à 6h30 (4h30 au soleil), ce qui explique les plaintes des enseignants contre de tels horaires.

Il est évident que les enfants peinent au troisième trimestre.

Nous n'avons jamais tant entendu parler et débattre de conditions de vie, du Grenelle de l'environnement, sujets très importants.

Pourquoi ce silence sur l'heure vraie, l'heure de notre fuseau horaire, fixé par la convention de Washington en 1866, que la France a toujours accepté jusqu'au décret du 29 septembre 1975 en ayant oublié de remettre les pendules à l'heure après l'occupation allemande ?

NOMBREUSES ET NOMBREUX SONT LES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ L'ABROGATION DE L'HEURE D'ÉTÉ (DONT M. ALAIN JUPPÉ, PREMIER MINISTRE, M<sup>ME</sup> SÉGOLÈNE ROYAL).

PLUS DE MILLE COMMUNES, DE NOMBREUX DÉPARTEMENTS, DES RÉGIONS ONT ÉMIS DES VŒUX POUR LA SUPPRESSION DE CES DEUX HEURES D'AVANCE SUR L'HEURE FIXÉE NATURELLEMENT PAR L'ASTRE QUI NOUS FAIT VIVRE, LE SOLEIL.

Pourquoi ce silence face à une telle tromperie ?

**Louis COUSSEAU**

## >> patrimoine vendéen

### le confessionnal de l'église St-Rémy de Pissotte

Merci à toutes celles et tous ceux qui, grâce à leur générosité, ont permis à notre association de participer à la réparation de ce patrimoine restauré en 2007-2008 et dont la corniche fut partiellement détruite lors du passage de la tempête Xynthia. La municipalité de Pissotte n'a pris à sa charge qu'un tiers de la restauration.

### le lavoir de Cezais

Suite à notre demande, Paula Chauvin et moi-même avons rencontré M. Jean-Claude Pétronin, maire de Cezais.

Cette commune souhaite entreprendre prochainement la restauration de son lavoir. Nous nous sommes rendus sur place avec M. le Maire et M<sup>me</sup> Danièle Bouillaud, adjointe, et avons pu constater l'importance des travaux à accomplir. Entre la municipalité et notre association, une collaboration pourrait, pourquoi pas, être envisagée.



Lavoir de Cezais

Merci à M. le Maire pour son sympathique accueil et pour la visite fort appréciée de l'église, où nous avons pu constater qu'une partie du vitrail et le confessionnal (eh oui !) auraient besoin d'une restauration. Affaire à suivre !

**Robert AUJARD**

## >> Z.P.S. de la plaine calcaire du Sud-Vendée



La mise au point du dossier de la future Z.P.S. (Zone de Protection Spéciale) de la plaine calcaire du Sud-Vendée se poursuit.

Rappelons qu'il s'agit du dernier avatar de NATURA 2000 dans notre département, une procédure reposant en général sur deux directives de l'Union Européenne : la "Directive Oiseaux" de 1979 et la "Directive Habitats" de 1994. La France avait proposé un certain nombre de Z. P.S., qui représentaient pour la Vendée environ 15% de son territoire ; la Commission Européenne ne s'en étant pas contentée, la France en a ajouté de nouvelles, dont celle de la Plaine calcaire du Sud-Vendée, qui s'étend d'Auzay à Sainte Gemme-la-Plaine sur une largeur moyenne d'une dizaine de km.

En pratique, on n'a pas trouvé là d'habitats d'espèces rendues particulièrement intéressantes à sauvegarder par leur vulnérabilité, de sorte que cette future Z.P.S. ne concerne que des oiseaux. On a ainsi répertorié cinq espèces vulnérables mentionnées dans la directive, dont une, l'outarde canepetière, délaissée déjà à peu près totalement la région, et dont deux sont des migrants ; il ne reste ainsi que le busard cendré, l'oeudicnème criard, la gorgebleue et le pluvier doré. On y a ajouté, pour des raisons pas très apparentes, deux espèces très communes et assez peu en danger : le vanneau huppé et l'alouette des champs.

Un groupe de travail a examiné et approuvé pour l'essentiel le 2 mars 2010 la description de ces sept espèces, puis le 20 mai 2010 un diagnostic de l'activité agricole de la zone. Ces documents, après quelques compléments, serviront de base au dossier du projet de la Z.P.S., qui devrait être achevé en septembre 2010.

On ne peut qu'être frappé par la faiblesse des motifs de la création de cette Z. P.S., qui ne reposent - si l'on ose dire - que sur la présence de quatre espèces d'oiseaux vulnérables, dont deux de migrants. Il faut donc espérer, et l'A.V.Q.V. doit y veiller, que le projet ne proposera pas de mesures permanentes trop drastiques et contraignantes pour les habitants et les activités de la zone.

Guy BOBINET

## >> nouvelles adhésions

- ♦ M<sup>me</sup> Geneviève MASY - 85 Fontenay-le-Comte
- ♦ M. et M<sup>me</sup> Bertrand RIOT - Maire de Vix - 85 Vix
- ♦ M<sup>me</sup> Jacqueline ROLLAND - 85 Nalliers
- ♦ Mairie de Faymoreau (85)  
M<sup>me</sup> Marie-Thérèse JACOB - Maire

## Vu pour Vous...

Le très beau film « **OCEAN** » projeté le 15 Janvier dernier, en avant-première, au complexe Cinéville de La Roche-sur-Yon, en présence de son réalisateur Jacques Perrin et de Philippe de Villiers, président du Conseil Général de Vendée.

« *Raconte-moi la mer... dis-moi ses aubes pâles...* » chantait Jean Ferrat !

La mer ne se raconte pas, elle se regarde, au mieux elle se vit !

Vivre la mer, c'est ce qu'ont fait Jacques Perrin, Jacques Cluzaud, co-réalisateur, et toute leur équipe, dont un Vendéen Philippe Garguil, pendant plus de quatre ans pour réaliser ce film.

Vivre avec la mer, dans la mer, intensément, profondément et techniquement pour s'adapter au milieu.

Prouesses techniques jamais atteintes pour suivre à la même vitesse ces poissons surdoués !

Patience, persévérance et humilité parfois, pour observer ce monde marin inattendu, incontrôlable, imprévisible, ou si peu !

« *Film engagé, entre les lignes, d'une façon discrète certes, mais engagé* ». En effet, il n'est pas nécessaire de faire parler ou de lire des textes, les images à elles seules sont éloquentes !

La mer nous montre tous ses visages : puissance indomptable de sa houle, vie grouillante, infernale telle la bataille en rangs serrés des araignées de mer, le « sardine-run », ou, manger pour vivre, qui provoque la ruée fantastique des Fous du Cap, plongeant en piqué comme une pluie de flèches sur les eaux, calme et sérénité du baleineau sous sa mère, beauté des jardins coralliens, compétitions sportives des dauphins, facéties des phoques et des otaries, flottement artistique des méduses comme des voiles de soie, et puis, sorties des abysses, quelques espèces rares aux visages fantasmagoriques qui interpellent...

Que dire du grandiose ballet nautique offert par les baleines à bosses quand elles jaillissent ensemble hors de l'eau en un bouquet savamment orchestré, propulsant leurs 30 tonnes aussi légères que des sirènes ! Beau cadeau de la nature !



Par ce film, tout en émotions et sensations, Jacques Perrin nous emmène dans ce monde de l'étrange qu'est le monde marin, pour nous faire vibrer, nous faire admirer mais aussi pour nous faire comprendre la fragilité des océans, à nous de capter le message !

Paula CHAUVIN

## >> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2010 Quelques images...



M. Michel Héraud, Général Jacques de Morant,  
M. Henri Malinge



Plantation d'un érable ginnala par le  
général Jacques de Morant et M. Michel Héraud.



Le gâteau du 35<sup>e</sup> anniversaire  
A partir de la gauche M. Michel Héraud,  
G<sup>al</sup> Jacques de Morant,  
M<sup>me</sup> Paula Chauvin, M. Henri Malinge



M<sup>me</sup> Maguy Héraud  
dans sa galerie de peinture



Les roses « Cœur de Vendée »

## >> BAPTÈME DE LA ROSE « CŒUR DE VENDÉE »

L'Association des Parcs et Jardins de Vendée (A.P.J.V.) célèbre cette année le 10<sup>e</sup> anniversaire de sa création.

A cette occasion, une grande manifestation était organisée le vendredi 4 juin à La Chabotterie (commune de St-Sulpice-le-Verdon) au cours de laquelle a été baptisée une rose dénommée « Cœur de Vendée ».

Un chercheur de la maison Delbard nous a expliqué les différentes étapes de l'élaboration d'un tel produit, fruit de nombreuses recherches et sélections qui s'étaient sur plusieurs années.

Cette rose, d'un très beau rouge profond, est agréablement parfumée. On pourra l'admirer dès cette année en Vendée, dans des parcs et jardins publics ou privés ouverts à la visite, puisqu'un certain nombre d'exemplaires y ont déjà été plantés.

**G<sup>al</sup> Jacques de Morant**

